

## **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE (MIP)**

**Siège Social :** Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I la Charguia 2, BP 2035, Ariana

Les actionnaires de la société MIP S.A sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire, prévue pour **le vendredi 23 Aout 2024 à 11 H** au **bureau de la société Audit & Business Services sis au Centre Urbain Nord, rue Taher Gharsa, Golden Tower B11-1**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Déclenchement de la procédure de mise en faillite directe de la société
- 2 / Pouvoirs pour formalités.

## **PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

### **MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE (MIP)**

**Siège Social :** Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I la Charguia 2, BP 2035, Ariana

La société MIP publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire en date du 23 Août 2024.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

La situation actuelle de la société MIP est matérialisée par un arrêt total d'activité – absence de l'ensemble du personnel et surtout la cessation de paiement.

Rappelons que le Commissaire Aux comptes Monsieur Nejib Marrakchi a notifié en 2020 au Tribunal de 1ere instance de Tunis les difficultés économiques rencontrées par la société.

Le Tribunal de première d'instance de Tunis a rejeté la requête de commissaire aux comptes le 22 Mai 2022 pour incompétence territoriale.

Dans le cadre d'une telle situation, la demande de mise en faillite directe s'impose sans passer par la procédure du règlement judiciaire.

**L'assemblée Générale Extraordinaire, décide de procéder à la demande de la mise en faillite directe de la Société dans les conditions prévues par l'article 476 de la loi n°2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives.**

*Cette résolution, mise aux voix, .....*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

*Cette résolution, mise aux voix, .....*